

Chères et chers adhérent.e.s, utilisat.eur.ices des studios de répétition

Comme vous le savez, le 16 mars a sonné l'arrêt de l'ensemble des activités de l'Association La Locomotive : Rockscool, Répétitions et Concerts, pour répondre aux mesures imposées par le Gouvernement et liées à la crise sanitaire du coronavirus Covid 19.

Le 11 mai, le pays va entrer dans une phase de « déconfinement » progressive.

Aussi, le Conseil d'Administration, soucieux d'assurer au mieux la sécurité des adhérent.e.s et des salarié.e.s, a notamment étudié la question de la réouverture des studios de répétitions situés à Tarnos en se basant sur les différents documents récemment élaborés et publiés par les autorités françaises, et en particulier « le protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salarié.e.s », « le Plan de Déconfinement-Organisation de la vie quotidienne », « le protocole sanitaire pour les ouvertures des établissements scolaires », et en confrontant ces mesures aux caractéristiques des locaux.

Il est utile de rappeler ici qu'en l'état actuel des informations à notre disposition, les autorités locales ou nationales n'ont pas évoqué les conditions particulières à mettre en œuvre pour l'ouverture des locaux à usage de pratique de la musique et qu'à défaut, nous avons utilisé l'ensemble des documents officiels à ce jour à la disposition du public. Par ailleurs, nous avons bien entendu organisé des échanges fournis et constants avec les structures associatives qui comme nous, proposent des locaux de répétitions et avec qui nous travaillons régulièrement, ainsi qu'avec les différents organismes auxquels nous adhérons (Syndicat national des Musiques Actuelles, Réseau des Indépendants de la Musique, etc) et les Collectivités Territoriales partenaires.

En ce qui nous concerne, l'analyse des documents officiels précités entraîne plusieurs conclusions :

- Au stade actuel, la possibilité de réouverture au public des locaux associatifs de pratique musicale n'a été ni confirmée ni infirmée par l'Etat. En revanche, une interdiction de pratique des sports individuels sans contact en salle (y compris gym, fitness, remise en forme), et ce jusqu'à au moins fin mai 2020, a été confirmée le 7 mai 2020 par le Gouvernement.
- Le croisement des informations des différents documents officiels précités nous a amené à définir ce que pourraient être les principes d'un protocole applicable aux locaux de répétition :

Protection des Salarié.e.s

Mise à disposition de matériel de protection (gel hydroalcoolique, masques, produit désinfectant, etc). Mise à disposition d'informations sur les procédures protocoles Covid 19 (Garantie de l'application des prescriptions et recommandations nationales – procédure suspicion de Covid 19 au sein de l'établissement).

Protection des Adhérent.e.s musicien.ne.s

Les principes de protection du public pour l'activité Répétition seraient les suivants : maintien de la distanciation sociale (notamment 4m² minimum par personne au sein d'un local et distance d'au moins 1 mètre entre deux personnes), application de tous les gestes barrière, limitation du nombre de personnes présentes en simultané dans les locaux, gestion stricte du brassage des personnes (pas de croisement dans le couloir, condamnation des zones d'attente intérieure) désinfection complète et systématique de tout matériel utilisé après chaque répétition, désinfection très régulières des toilettes, des portes, des boutons pression lumière, etc, stricte interdiction d'utilisation collective ou partagée d'instruments et matériel mis à disposition pendant la répétition (micros, amplis, batterie, pieds micros, câbles, pupitres, pied clavier, chaises, etc) mais également désignation d'une seule personne autorisée à toucher la table de mixage, nettoyage et désinfection totale et quotidienne des locaux (dont sols, mini une fois par jour), aération complète des locaux pendant 15 minutes à minima toutes les 3 heures.

Les locaux de répétitions n'étant pas pourvus de fenêtres donnant sur l'extérieur, il n'est pas possible de répondre à cette dernière prescription ; les seules ouvertures étant les portes, qui donnent sur un couloir intérieur, on ne peut faire ce que l'on appelle communément une aération de la pièce.

La VMC existante ne saurait se substituer à l'aération systématique demandée par les autorités, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, il semble qu'il n'y ait aucune certitude sur le rôle des VMC dans la circulation et propagation du virus.

Le nécessaire nettoyage minutieux de tout le matériel présent dans la salle entre chaque session de répétition ne pourra bien évidemment pas être assuré par le personnel salarié de l'association. D'une part le plan de charge actuel ne permet absolument pas de recourir aux salarié.e.s pour assurer cette tâche, d'autre part l'engagement d'une prestation rémunérée de nettoyage entre chaque session de répétition ne serait absolument pas envisageable pour les finances de l'association. Pour rappel, une quarantaine de formations musicales répètent dans les locaux chaque semaine.

L'association a été également destinataire d'un courrier de M. le Maire de Tarnos, daté du 15 avril 2020 interdisant l'accès de toutes les associations aux locaux municipaux jusqu'au 15 juillet 2020. Comme vous le savez, le bâtiment abritant les studios de répétition appartient à la Commune.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a pris la lourde décision de ne pas relancer, pour l'instant, l'activité répétition dans les locaux de Tarnos.

D'autres structures proposant des locaux de répétition, dont l'Atabal, ont fait tout récemment un choix similaire.

Nous souhaitons néanmoins étudier avec vous une solution alternative qui, sous réserve de contraintes techniques à lever et de protocole sanitaire à mettre en œuvre, permettrait de vous proposer une possibilité de faire de la musique en situation de répétition, sur Bayonne.

Ainsi, nous évaluons l'opportunité d'utiliser le Magnéto pour proposer aux groupes adhérents d'y répéter durant l'été, sur la base d'un principe 1 jour = 1 groupe, de manière à contourner les difficultés dues aux nettoyages complets à réaliser avant et après chaque session de répétition. Par ailleurs, le Magnéto dispose d'ouvertures vers l'extérieur et il serait dès lors possible de répondre aux prescriptions nationales. Enfin, la surface et volumétrie du lieu permettra sans problème une utilisation par jour par un groupe. Bien entendu, une telle hypothèse nécessitera, pour se concrétiser, l'adhésion et l'engagement de chacun des groupes qui assureraient sous leur responsabilité les nettoyages liés à leurs créneaux d'utilisation.

Cette piste est en cours d'exploration et nous avons l'objectif de revenir vers vous rapidement si sa faisabilité est confirmée, pour affiner ensemble cette solution de remplacement. Une réunion en format numérique à laquelle les adhérents seraient conviés pourrait être organisée très rapidement sur ce sujet.

Deux rendez-vous seront également l'occasion d'aborder ces questions : l'Assemblée Générale de l'association pour laquelle votre présence sera une nouvelle fois des plus importantes et les réinscriptions pour la prochaine saison, qui permettront en particulier de définir les conditions de reprise de nos activités dans le cadre sanitaire requis. Les dates vont être communiquées dès que possible.

D'ici là, soyez assurés de l'engagement des membres du Conseil d'Administration et des salarié.e.s qui œuvrent tous pour une reprise prochaine de l'ensemble des activités de l'association,

Certains de votre compréhension et de votre soutien.

Prenez soin de vous,

Le Conseil d'Administration